



Piste d'Audit Fiable (PAF)

La confiance au cœur
de vos processus comptables



Édito	3
Facturation : un processus clé dans l'entreprise	5
La dématérialisation des factures : une (r)évolution en marche	6
Des enjeux forts pour la fonction comptable et pour l'entreprise	9
PAF : la confiance au cœur des processus comptables	11
Contexte et principe	12
Les bénéfices de la PAF	14
Pourquoi externaliser le processus de facturation ?	15
Suivre la bonne piste avec Xelians	17
Une approche globale du P2P	18
Un cas client	20
Pourquoi choisir Xelians comme partenaire ?	22
Quelques unes de nos références	24
Lexique	25

Dans le contexte de digitalisation progressive de l'économie que l'on connaît aujourd'hui, la fonction comptable est en première ligne pour garantir la conformité des informations et des processus financiers au sein de l'entreprise.

De facto, la facturation se retrouve au centre d'enjeux majeurs : traçabilité et fiabilité des informations, agilité et productivité des services comptables. Aussi, l'État français dans sa démarche d'incitation à la transition numérique n'a pas manqué de la faire évoluer et de l'encadrer.

La facture électronique, introduite par la Directive Européenne 2010-45 et transposée dans le Droit fiscal français en 2013, a donné ici une impulsion nouvelle en changeant le paradigme historiquement manuel et coûteux de la facturation papier.

Cette disposition réglementaire mise en place dans le cadre des marchés publics, devrait se déployer dans les échanges commerciaux entre entreprises (B2B) dans les 3 prochaines années. Aucun retour en arrière ne sera envisageable...

Parallèlement aux 3 voies de facturation désormais admises par l'Administration fiscale (EDI PDF simple et PDF signé), l'État impose aux entreprises **depuis janvier 2014 : la Piste d'Audit Fiable (PAF)**.

Obligatoire pour les factures au format PDF simple ou format papier numérisée, cet ensemble de contrôles documentés et permanents permet d'établir un lien entre un bon de commande/devis, une facture et la livraison de biens ou prestations de services. Désormais, **toutes les entreprises doivent au regard de l'Administration fiscale, être en mesure de reconstituer la chronologie de leur processus de facturation sous peine de sanctions**. Les enjeux sont importants et les risques en cas de manquement ne le sont pas moins. Les entreprises doivent être prêtes.

Mais au-delà de l'injonction réglementaire, **la Piste d'Audit Fiable est aussi à envisager comme une opportunité pour votre organisation de mettre de l'ordre dans ses processus comptables** et renforcer la confiance avec ses fournisseurs et partenaires.

L'objectif de ce livre blanc est donc de vous donner **une vision claire de la PAF ainsi que des avantages liés à la dématérialisation de vos factures** et de vous aider à choisir un partenaire expert et facilitateur pour sa mise en œuvre.

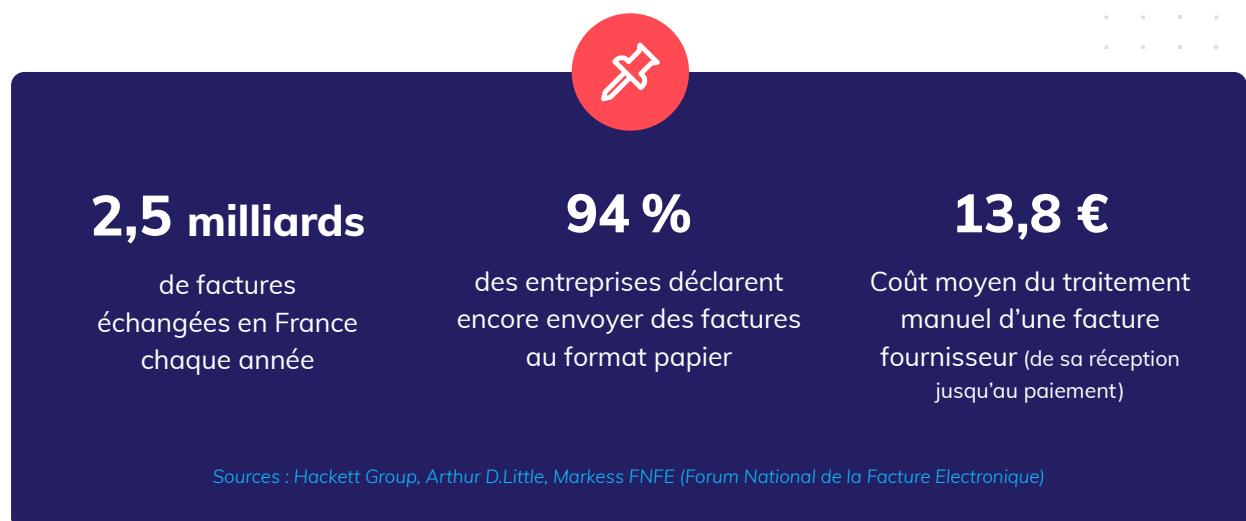
• 01 •

Facturation : un processus clé dans l'entreprise

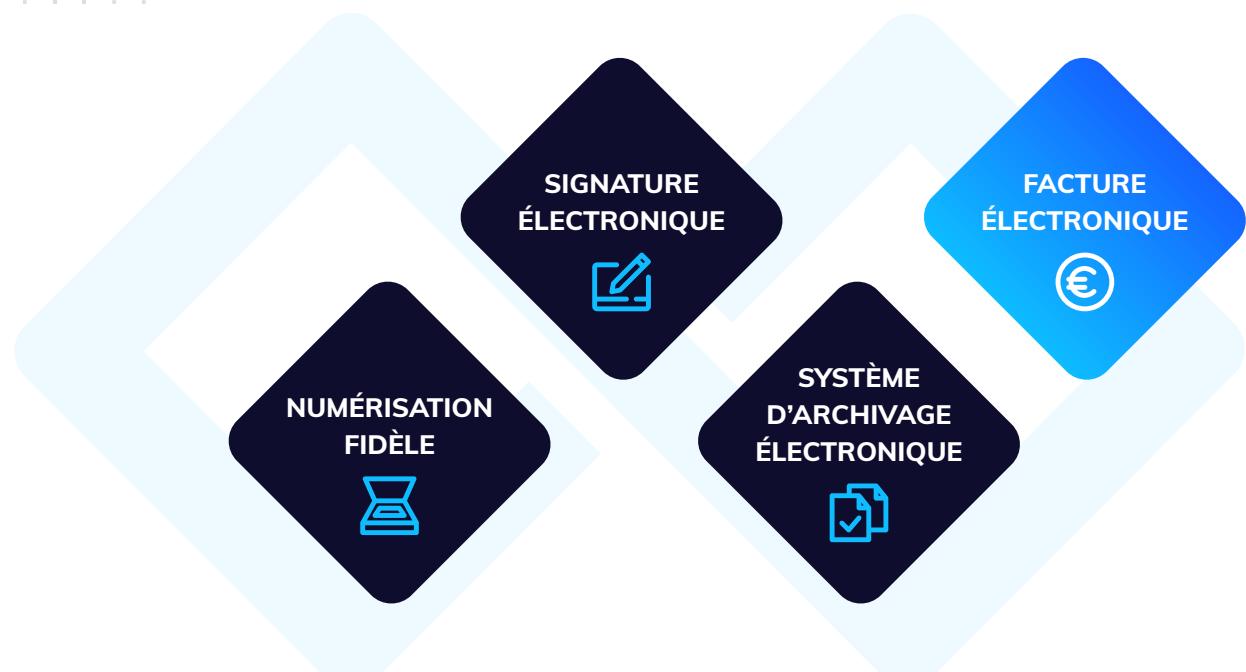
La dématérialisation des factures : une (r)évolution en marche

Traitements des factures à régler ou à encaisser, déclarations fiscales, édition de reportings, clôtures des comptes etc., le métier comptable est au cœur de l'entreprise. Ce maillon essentiel dans la chaîne de paiement constitue à lui seul le pivot opérationnel pour collecter, organiser, traiter les données financières mais aussi anticiper les évolutions de la réglementation.

Aussi, avec la systématisation prochaine de la facture électronique, c'est un pan de la fonction comptable qui est en passe de se transformer : celui de la facturation traditionnelle, historiquement manuelle et relativement coûteuse.



La facture électronique constitue une nouvelle brique réglementaire que l'État installe progressivement dans le paysage économique pour insuffler plus de compétitivité. Elle complète l'arsenal législatif pro dématérialisation déjà en place qui favorise la digitalisation des entreprises, sur les volets contractualisation (signature électronique) et sécurité juridique (numérisation fidèle et Système d'Archivage Electronique).



Rappel des dispositions règlementaires déjà en place et qui forment avec la facture électronique un ensemble cohérent pour faciliter la digitalisation des entreprises :

1 → LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

C'est la transposition numérique d'une signature manuscrite sur un document. Entrée en application en mars 2020, elle engage le consentement du signataire de la même manière que la signature manuscrite, sous réserve de l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache.

2 → LA NUMÉRISATION FIDÈLE

Elle instaure depuis février 2016 un nouveau paradigme selon lequel la copie numérique a la même force probante que son original papier à 2 conditions :

- La copie doit être produite via des procédés spécifiques de numérisation préservant l'intégrité du document (comme le définit la norme NF Z42-026).
- La copie doit être préservée dans un Système d'Archivage Electronique (SAE) à vocation probatoire.

L'arrêté du 22 mars 2017 autorise la numérisation des factures papier et des pièces comptables. Les entreprises peuvent envisager la destruction des originaux papier si les copies sont fiables.

3 → LE SYSTÈME D'ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE (SAE)

La vocation d'un SAE est de permettre la conservation des documents numériques sur le long terme et de les préserver de toute modification. L'objectif est de pouvoir les produire au titre de la preuve en cas de besoin. La norme NF Z42-013 mise à jour en 2009, énonce les procédures techniques et organisationnelles qui garantissent aux documents conservés dans un SAE leur valeur probatoire.



→ FACTURE ÉLECTRONIQUE : UNE IMPULSION QUI DATE DE 2010

L'incitation à la transition numérique via la dématérialisation des factures a démarré dès 2010 avec la **Directive Européenne 2010-45 CE**.

Entrée en vigueur en France depuis le 1^{er} janvier 2013, elle propose aux entreprises qui ont l'État comme client, **3 modes de facturation possibles : le PDF simple, le PDF signé électroniquement et l'échange de données informatisées (EDI)**.

Nous verrons un peu plus avant dans ce livre blanc comment la Piste d'Audit Fiable (qui découle de la Directive européenne 2010-45 CE) s'intègre dans la facturation électronique et quels sont les bénéfices de sa mise en place.



→ UNE FACTURE ÉLECTRONIQUE, C'EST QUOI ?

Il s'agit d'une facture créée, émise, reçue et conservée au format électronique. Elle doit répondre aux exigences fixées par la réglementation et doit garantir :

- **L'authenticité de l'origine** : l'identité de l'émetteur doit être assurée.
- **L'intégrité du contenu** : aucune des mentions (obligatoires ou pas) figurant sur la facture ne doivent avoir été modifiées.
- **La lisibilité** : la facture doit être lisible sans difficulté par l'émetteur, le récepteur et l'administration fiscale sur n'importe quel terminal.



→ QUEL CALENDRIER DE DÉPLOIEMENT ?

Cette obligation réglementaire est progressive. D'abord circonscrite aux marchés publics, la facture électronique continue son déploiement selon un timing précis, fixé par l'Etat français.



2014	Les fournisseurs des établissements publics ont obligation de recourir à la facturation électronique via le portail Chorus.
2015	Les entreprises privées doivent accepter les factures transmises au format électronique par d'autres entreprises privées (Loi Macron du 6 août 2015).
2020	Depuis le 1er janvier, toutes les entreprises sont concernées par la facture électronique et donc par la Piste d'Audit Fiable dès lors qu'elles traitent des factures papier ou des factures PDF simple.
2023	Extension de la facture électronique au secteur privé dans les transactions B2B. L'article 56 du projet de Loi de Finances 2020 prévoit d'instaurer la facture électronique de manière progressive entre le 1er janvier 2023 et le 1 ^{er} janvier 2025.

À ce jour, l'échange de factures électroniques entre les entreprises est loin d'être systématique. Le marché français est toujours en cours d'acquisition de réflexes digitaux. Selon une enquête menée en janvier et février 2020 auprès d'une centaine d'organisations françaises, **60% d'entre elles ne sont toujours pas équipées d'une solution de dématérialisation des factures. Le courrier postal constitue à 53% un canal d'acheminement des factures.***

La facture électronique et par extension la Piste d'Audit Fiable (PAF) constitue un mouvement inéluctable qui concerne toutes les organisations sans exception. En s'imposant aux directions financières et comptables, il est probable que ces évolutions réglementaires challengent la fonction en redessinant de nouvelles habitudes de travail. En revanche, il est moins certain qu'elles remettent fondamentalement en cause le rôle d'interprétation des indicateurs financiers, d'accompagnement et de conseil stratégique du comptable dans l'entreprise.

*(Sources Archimag/Docuware- Etat des lieux et usages du marché français)



Des enjeux forts pour la fonction comptable et pour l'entreprise

Reste que la fonction comptable est face à un nœud gordien. Comment être encore plus efficace en passant moins de temps sur des missions répétitives comme la facturation, tout en fournissant des données conformes et ce, dans le respect des exigences réglementaires en vigueur ?

La dématérialisation des factures est ici porteuse de sens et de solutions.

Elle permet de répondre aux enjeux clés des organisations en créant de la valeur :

1

→ UNE OPTIMISATION DE LA PRODUCTIVITÉ

- Réduction des coûts unitaires des factures (absence de frais postaux, économie d'encre et de papier, absence d'archivage physique)
- Accélération du traitement (saisie) et optimisation des délais de réponse en interne entre les différents services dans lesquels circulent la facture. Des circuits de paiement plus clairs et plus efficaces
- Moins de tâches manuelles et chronophages et plus de temps pour des missions à valeur ajoutée
- Optimisation de l'allocation de ressources internes sur la mission de facturation

2

→ UN RENFORCEMENT DE L'AGILITÉ ORGANISATIONNELLE

- Fluidité des processus comptables (y compris en situation de télétravail)
- Meilleure vision de l'activité comptable (une trésorerie toujours sous contrôle)

3

→ UNE SÉCURISATION DES FLUX FINANCIERS ET COMPTABLES

- Réduction du risque d'erreurs (ex : paiement en doublon)
- Meilleure traçabilité des opérations comptables

4

→ UNE AMÉLIORATION DE LA RELATION FOURNISSEUR / PARTENAIRE

- Identification et résolution plus rapide des litiges
- Renforcement du capital confiance auprès des fournisseurs et des partenaires

Facture électronique et Piste d'Audit Fiable (PAF) sont des obligations réglementaires mais nous allons voir comment elles constituent des dispositifs de profitabilité au service de la fonction comptable.

• 02 •

PAF : la confiance au cœur des processus comptables

Contexte et principe

Avec le PDF simple, le PDF signé électroniquement et l'EDI, la Directive Européenne 2010-45 CE a libéralisé les formats de factures pour accompagner la digitalisation grandissante des échanges commerciaux et des processus de facturation.

En France, l'Administration fiscale est allée plus loin en matière d'exigence de fiabilité et de conformité de la facture électronique avec l'article 289 VII 1° du Code Général des Impôts. Ainsi, la réglementation française impose aux entreprises depuis 2014* la mise en place de contrôles documentés et permanents qui permettent d'établir une Piste d'Audit Fiable entre une facture émise ou reçue et la livraison du bien ou du service auquel elle réfère.

Cet objectif de traçabilité répond à un enjeu double :



Pour les entreprises

L'enjeu est d'être en mesure de reconstituer en cas de contrôle fiscal, la chronologie du processus de facturation et des contrôles associés, depuis un bon de commande/devis jusqu'à la conservation de la facture. Les entreprises doivent faire montre de leur bonne foi.

Pour l'Administration fiscale

L'enjeu est de pouvoir vérifier le cycle de vie d'une transaction, du début jusqu'à la fin de l'opération pour prévenir tout risque de fraude à la TVA et s'assurer que l'opération ait été réalisée dans le respect de la réglementation en vigueur.

→ DANS QUELS CAS S'APPLIQUE LA PAF ?

Factures papier



Piste d'audit fiable obligatoire

Nécessité de contrôles documentés et permanents

Factures électroniques



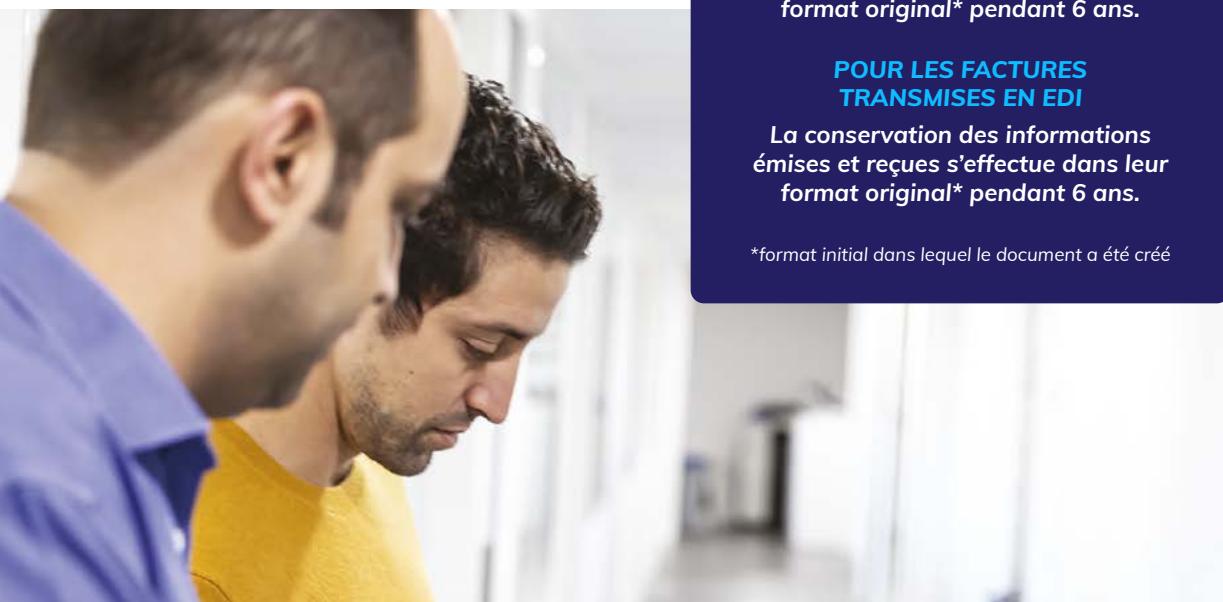
Pas besoin de piste d'audit fiable

Pas de contrôles sur ces formats déjà sécurisés

→ QU'IMPOSE LA PAF ?

Elle oblige toutes les entreprises sans exception, à démontrer l'existence de procédures dans leur organisation, visant à :

- **Identifier et corriger des erreurs ou anomalies dans la gestion des factures** (ex : doublons de paiement, erreur de TVA, facture fictive ou qui n'est pas reliée à un bon de commande)
- **Garantir la bonne application des règles liées à la facture** (ex : respect des mentions légales et obligatoires, format réglementaire, conservation des factures)



→ QUELS SONT LES RISQUES EN CAS DE DÉFAUT DE PAF LORS D'UN CONTRÔLE FISCAL ?

Une documentation absente, approximative ou non conforme, une insuffisance de contrôles internes et d'archivage de ces contrôles exposent les entreprises à des sanctions fiscales non négligeables :

- > **Un rejet de la TVA déductible sur 3 ans pour les factures d'achat**
- > **Une remise en cause du caractère d'original de la facture de vente émise entraînant une pénalité de 50% du montant**



20,8 milliards d'€

C'est le montant annuel de la fraude à la TVA en France estimé par la Commission européenne.

Source senat.fr - Novembre 2020



Règles de conservation des factures électroniques

POUR LES FACTURES ENVOYÉES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Vous devez observer 3 ans de conservation sur support informatique puis sur tout autre support pendant les 3 années suivantes.

POUR LES FACTURES AYANT UNE SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Leur conservation se fait dans leur format original* pendant 6 ans.

POUR LES FACTURES TRANSMISES EN EDI

La conservation des informations émises et reçues s'effectue dans leur format original* pendant 6 ans.

*format initial dans lequel le document a été créé

Les bénéfices de la PAF

Chaque évolution réglementaire apporte son lot de changements en termes d'outils et/ou d'habitudes de travail. La mise en place de la Piste d'Audit Fiable n'échappe pas à la règle de ce point de vue. **Néanmoins, de l'obligation réglementaire à l'opportunité de remettre à plat l'ensemble de son processus de facturation** pour identifier les dysfonctionnements et envisager des leviers d'optimisation, il n'y a qu'un pas.

Et ce « gap » réglementaire est d'autant plus facilement négociable que la fonction comptable est habituée à évoluer en permanence dans un environnement normé.

Il s'agit donc de tirer parti de l'implémentation de la PAF pour mettre ou remettre de la confiance au cœur de vos processus comptables.

La Piste d'Audit Fiable vous offre de ce point de vue une réelle opportunité et des bénéfices tangibles :



CONFORMITÉ RENFORCÉE

La PAF vous permet de synthétiser les aspects réglementaires, d'améliorer votre organisation et votre contrôle interne. Vous maîtrisez le risque fiscal et restez serein en cas de contrôle par l'Administration fiscale.



SÉCURITÉ ASSURÉE

Vous réduisez les risques de contentieux grâce à la traçabilité des flux et gérez les accès de vos collaborateurs. Vous améliorez la relation avec vos fournisseurs et vos partenaires.



PRODUCTIVITÉ BOOSTÉE

En dématérialisant le traitement de vos factures, vous gagnez du temps, vous maîtrisez l'hétérogénéité des formats de factures (papier, PDF simple, PDF signé, EDI, XML etc.). Vous accélérez le processus de paiement. Vous diminuez vos coûts de production. Vous affectez vos équipes comptables sur des missions à plus grande valeur ajoutée (conseil, analyse etc.).



AGILITÉ OPTIMISÉE

Vous couvrez de manière transverse le processus de facturation. Vous bénéficiez d'une vision complète, de bout en bout du processus P2P et des acteurs associés.



Pourquoi externaliser le processus de facturation ?

En dépit de la pression réglementaire grandissante sur la PAF, bon nombre d'entreprises françaises ont aujourd'hui des difficultés à concrétiser les obligations afférentes.

À leur décharge, le « design » de la PAF et sa formalisation dans une documentation ne sont pas particulièrement explicites, l'Administration fiscale n'ayant d'ailleurs pas donné beaucoup d'indications à ce sujet. **La réglementation PAF est effectivement une obligation de moyens, néanmoins les textes réglementaires ne précisent pas formellement comment elle doit être rédigée.** Par ailleurs, l'Administration fiscale fait savoir qu'il appartient à chaque entreprise de déterminer (en fonction de sa taille, de sa volumétrie de factures émises et reçues...), les contrôles à mettre en place.

L'externalisation des processus de facturation auprès d'un prestataire spécialisé et certifié a ici toute sa raison d'être. Elle est éclairante et facilitatrice, au moins sur 4 niveaux :



• 03 •

**Suivre la
bonne piste
avec Xelians**

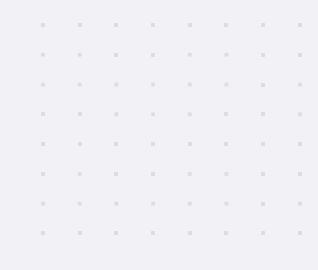
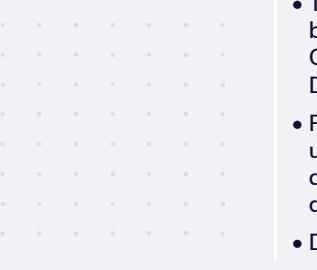
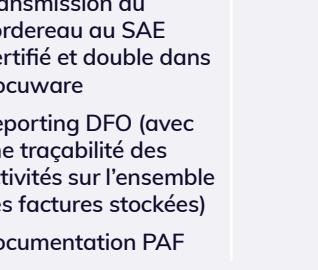
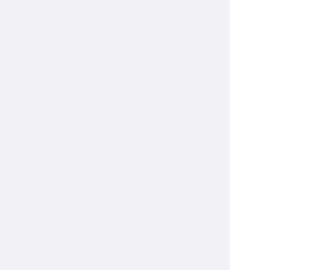
Une approche globale du P2P

Gérer les factures fournisseurs en toute conformité, fournir des informations fiables à l'Administration fiscale en cas de contrôle, bénéficier d'une vision claire sur les liquidités de votre organisation etc., **chez Xelians nous connaissons les enjeux de sécurité et de conformité liés aux métiers comptables et financiers.**

Afin de faire converger pression réglementation et productivité, Xelians propose une solution globale de dématérialisation de vos factures pour en accélérer le traitement, gagner en efficacité tout en répondant aux exigences de la Piste d'audit Fiable.

De la prise en charge de vos factures dans vos locaux jusqu'à leur conservation sécurisée dans un système d'archivage certifié NF Z 42-013, nous mettons en place un contrôle qualité et une traçabilité de bout en bout.

À chaque étape, votre processus est optimisé, documenté et parfaitement sécurisé :

1	2	3	4
Auditer <ul style="list-style-type: none">• Analyse de votre processus de gestion de factures actuel• Conception d'une solution sur mesure adaptée à vos besoins	Collecter & centraliser <ul style="list-style-type: none">• Capture des factures de différents : papier, messagerie, portail ...• Numérisation standard ou fidèle (NF Z 42-026)• Indexation automatique (LAD/RAD/OCR/IA/RPA)• Contrôle complétude et conformité• Validation et traitement des anomalies• Intégration des copies numériques dans la GED Docuware	Gérer & signer <ul style="list-style-type: none">• Centralisation de vos factures et justificatifs dans la GED Docuware• Workflow• Rapprochement automatisé des factures et bons de commande• Validation des paiements• Génération de la journalisation des bordereaux de transaction• Calcul des empreintes (chaque PDF comporte un ID, un CHA256 et un ensemble de métadonnées)• Signature des bordereaux de transaction via webservice• Transmission du bordereau au SAE Certifié et double dans Docuware• Reporting DFO (avec une traçabilité des activités sur l'ensemble des factures stockées)• Documentation PAF	Archiver <ul style="list-style-type: none">• Sécurisation des factures électroniques dans le SAE certifié NF Z 42-013• Préservation de l'intégrité, de la pérennité et de l'authenticité des factures et justificatifs• Historisation journalière des événements (traçabilité)• Conservation sur nos sites certifiés et agréés SIAF, reconditionnement, restitution ou destruction
			



Quels bénéfices pour votre organisation ?

1

→ MOINS DE TÂCHES RÉPÉTITIVES, MOINS DE PAPERASSE

- Vous allégez votre gestion administrative. Vous gagnez du temps et vous pouvez vous concentrer sur l'analyse et le conseil qui sont votre cœur de métier.

2

→ PLUS DE PRODUCTIVITÉ

- Vous réduisez les traitements manuels et accélérez les délais de paiements.
- Vous bénéficiez d'un suivi en temps réel et visualisez le statut de chaque facture.

3

→ PLUS D'AGILITÉ ORGANISATIONNELLE

- Vous facilitez l'accès aux documents à vos collaborateurs et le travail collaboratif (y compris en situation de télétravail) : centralisation des données, fluidité des circuits, gestion des habilitations.

4

→ PLUS DE SÉCURITÉ

- Vous réduisez significativement le risque d'erreurs lié aux traitements manuels.
- Vous gérez facilement le cycle de vie et le sort final de vos factures en respectant les exigences réglementaires de conservation ainsi que le RGPD.
- Vous sécurisez vos originaux papiers.

5

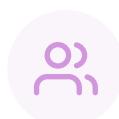
→ PLUS DE CONFORMITÉ

- Vous renforcez la conformité de votre organisation grâce au suivi et contrôle qualité de chaque étape de la chaîne de traitement. Vous restez serein en cas de contrôle de l'Administration fiscale.

Un cas client



Le CHRU de Brest est l'un des sept hôpitaux du Groupement Hospitalier de Territoire Bretagne Occidentale. Il offre des soins de proximité et de recours pour la prise en charge des patients nécessitant la mise en œuvre de compétences spécifiques et techniques. Le CHRU couvre un territoire comprenant une population de près de 1,2 millions d'habitants.



500
médecins



5 000
fournisseurs



70 000
factures sortantes/an

→ LE BESOIN CLIENT

En l'absence d'un outil lui permettant de traiter uniformément les différents flux de factures (papier et numérique), le CHRU de Brest perdait un temps conséquent dans le traitement de sa facturation. L'objectif du centre hospitalier était centré sur une volonté de simplification et d'accélération du processus de facturation. En filigrane, étaient attendus un gain d'efficience administrative, une diminution du coût de traitement et une meilleure visibilité sur la relation fournisseurs.

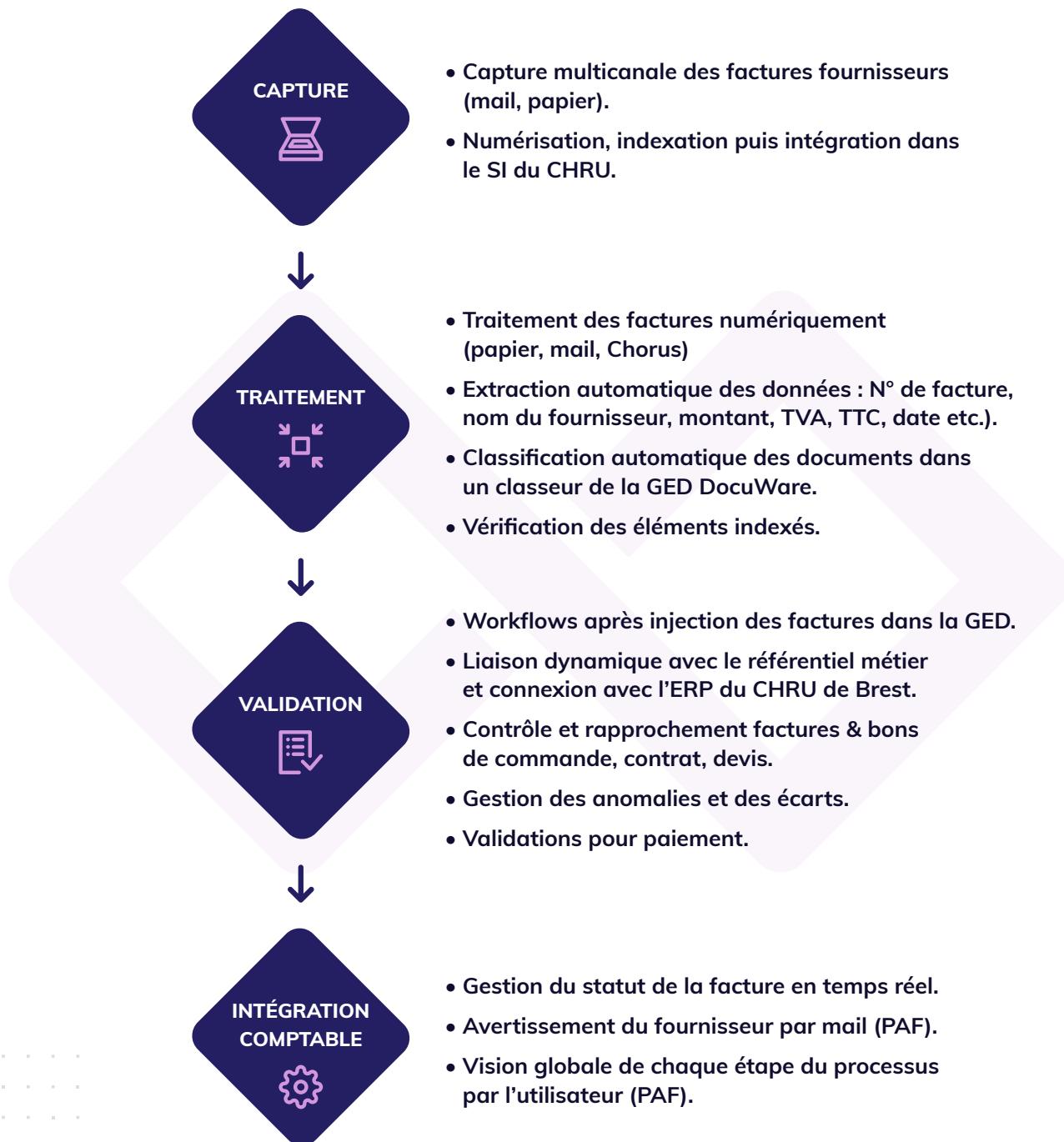
→ LE CHOIX DU CHRU

Les besoins exprimés ont conduit le CHRU de Brest à choisir Xelians pour dématérialiser ses factures et amorcer sa digitalisation progressive. L'expertise, la compréhension des enjeux du secteur hospitalier et l'accompagnement du Groupe Xelians ont été les facteurs déterminants dans le choix d'un partenaire de confiance.



→ LA RÉPONSE DE XELIANS

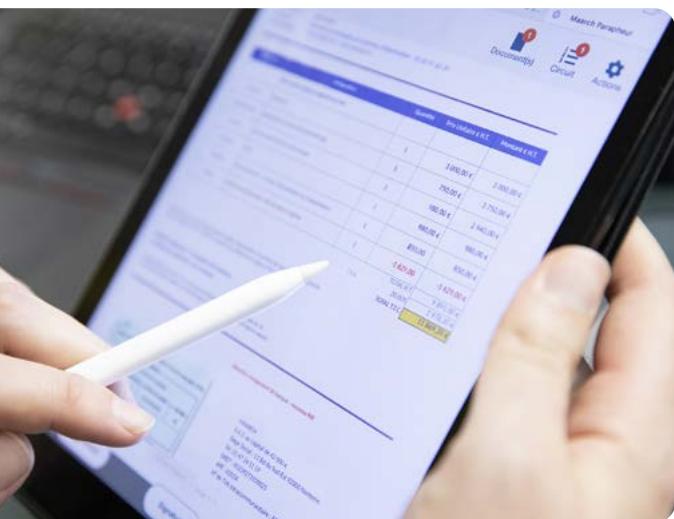
Xelians est intervenue avec une solution sur mesure pour dématérialiser l'ensemble des factures fournisseurs et mettre en place des workflows de validation via la GED DocuWare. Des ateliers fonctionnels, la formation des utilisateurs et un suivi du démarrage ont permis de répondre aux besoins du client.



→ QUELS BÉNÉFICES POUR LE CHRU DE BREST ?

- + de productivité :** l'efficacité au quotidien des équipes administratives est renforcée
- + de traçabilité :** les processus de facturation sont clarifiés et sécurisés, les risques d'erreurs sont limités
- + de confiance :** la relation avec les tiers fournisseurs est optimisée

Pourquoi choisir Xelians comme partenaire ?



→ UN GROUPE À L'EXPERTISE SOLIDE ET RECONNUE

Xelians est le **N°1 français de l'archivage physique, de la gestion documentaire et de l'information**. Le Groupe apporte aux entreprises, du secteur privé et public, des **réponses concrètes aux enjeux de dématérialisation de leur processus métiers et documentaires**.

Fort de ses 3 marques phare et de leur complémentarité, Xelians se positionne comme un **acteur unique et légitime pour couvrir l'ensemble des besoins de la chaîne de valeur du document**.



ARCHIVAGE PHYSIQUE & ÉLECTRONIQUE

Valorisation de fonds documentaires hybrides, physiques ou numériques

Conseil et Accompagnement en stratégies d'Archivage

Expertise en traitement documentaire



INTÉGRATION DE SOLUTIONS

Externalisation de Processus Métiers

Numérisation Fidèle NF Z42-026

GED/ECM – Workflow

Signature Électronique

Digital Workplace

Digitalisation des Processus Métiers



ÉDITION & INTÉGRATION DE LOGICIELS LIBRES ET OPEN SOURCE

GEC (Gestion électronique du Courrier)

SAE (Système d'Archivage Electronique open source)

Parapheur

Coffre-Fort

11 000
entreprises et administrations clientes

81
millions d'euros de chiffre d'affaires

30 millions
de courriers conservées numériquement

Solution de GED éprouvée et évolutive
Disponible en mode SaaS ou on-Premise

60 millions
de documents numérisés et indexés chaque année

Portail Xelians Workplace 100% compatible DocuWare
Entièrement développé par Xelians

Xelians en quelques chiffres

→ UN PARTENAIRE AGRÉÉ ET CERTIFIÉ

Les 750 collaborateurs de Xelians mettent chaque jour leur savoir-faire au service de chaque client afin de répondre à leurs attentes de sécurisation, de valorisation et d'optimisation de leur capital informationnel.

Résolument engagé dans la conformité, **le Groupe Xelians bénéficie de nombreuses certifications qui le crédent comme Tiers de confiance numérique et physique.**



LABEL CSN

BUREAU VERITAS

Démarche en cours pour l'obtention du Label pour le développement éthique du numérique notarial



NF 203 NF Z 42-020

INFOCERT : Obtenu pour Xelians RM CCFN 2.6
Logiciel Composant Coffre-Fort Numérique et SQUARE
(qualité logicielle)



NF 342 NF Z 40-350

AFNOR CERTIFICATION : Prestation d'archivage et de gestion externalisée de documents



ISO 9001

AFNOR CERTIFICATION : Système de Management Ensemble des activités



NF 544 NF Z 42-026

AFNOR CERTIFICATION : Prestation de numérisation fidèle de documents sur support papier



Conforme ISO 14721

Modèle de référence pour un système ouvert d'archivage d'information (OA/S)



NF 461 NF Z 42-013

AFNOR CERTIFICATION : Pour les Systèmes d'Archivage Électronique (SAE) Xelians AM et DEXTO



ISO 27001

AFNOR CERTIFICATION : Systèmes de management de la sécurité de l'information



Conforme NF Z 44-022

MEDONA :
Pour les échanges entre les acteurs du système



AGRÉMENT SIAF

Conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires sur support physique et numérique



HDS

AFNOR CERTIFICATION : Certification des hébergeurs de données de santé

→ UNE SOLUTION SUR-MESURE

Chez Xelians, nous savons qu'entamer une démarche de dématérialisation est une étape importante et stratégique qui modifie votre écosystème entrepreneurial. Pour cela, cette démarche doit être accompagnée. La digitalisation de votre organisation est à la fois une aventure organisationnelle, technologique et humaine.

Nous mettons à votre service une méthodologie éprouvée pour garantir la réussite de votre projet et votre satisfaction :

Étape 1. Analyse de votre projet et état des lieux

Étape 2. Élaboration d'une solution sur-mesure

Étape 3. Mise en œuvre de la solution selon vos modalités

Étape 4. Accompagnement de votre organisation et aide à la conduite du changement. Nous nous engageons à fournir la même qualité et continuité de service durant toute la durée du partenariat.



96,3 %

de clients satisfaits

89,9 %

de nos clients nous recommandent

LA GOUVERNANCE D'UN PROJET APPORTE UNE GRANDE SATISFACTION PUISQU'ELLE S'ADAPTE PARFAITEMENT À VOS EXIGENCES, AINSI QU'À VOS SPÉCIFICITÉS MÉTIER.

→ UNE SOLUTION SUR-MESURE

Fin 2019, **39% des entreprises n'avaient toujours pas déployé de piste d'audit fiable** d'après la seconde édition du baromètre sur la dématérialisation des factures. Vous, aussi, vous **rencontrez des difficultés à répondre à cette obligation légale** ou **vous craignez de ne pas pouvoir respecter l'échéance** relative à la généralisation de la facture électronique ?

Il est vrai que le déploiement d'un projet nécessite, par nature, **d'allouer des ressources et de dégager du temps**. Or parfois, certaines entreprises n'ont pas la structure qui le permet, ou tout simplement ont **d'autres priorités business**.

Par conséquent, il a semblé légitime et pertinent pour XELIANS de **proposer une alternative**, à toute ces entreprises : « XELIANS PISTE D'AUDIT FIABLE ».

Cette nouvelle offre, en mode SAAS, présente de nombreux bénéfices :

- **Déploiement rapide** : vous êtes opérationnel et répondez au plus vite à cette obligation légale.
- **Agilité** : vous intégrez dans son intégralité un processus, sans couture, qui répond aux besoins de la PAF.
- **Sérénité** : vous externalisez la maintenance, ainsi que l'hébergement, de l'ensemble de cette solution de piste d'audit fiable.
- **Flexibilité** : vous faites évoluer votre solution en fonction de la saisonnalité de votre activité ou de vos effectifs.
- **Expérience** : vous faites vivre à vos collaborateurs une expérience fluide et intégrée qui optimise leur confort de travail.

CETTE OFFRE CLÉS EN MAIN PEUT RÉPONDRE TRÈS RAPIDEMENT À VOS BESOINS PAR UN DÉPLOIEMENT RAPIDE, SOUPLE ET AGILE !

Quelques unes de nos références



l'agence métropolitaine des déchets ménagers



Lexique

NUMÉRISATION :

Transfert méthodique sur un support numérique des informations qui existent sous forme analogique (papier, film, microfilm).

NUMÉRISATION FIDÈLE :

Production d'une copie fidèle. Le transfert méthodique sur un support numérique des informations existant sous forme analogique (papier) s'effectue ici selon des procédés technologiques définis par la norme NF Z42-026.

La copie fidèle archivée dans un SAE certifié produit une copie fiable ayant la même valeur probatoire que l'original papier.

DÉMATERIALISATION :

Remplacement dans une entreprise ou une organisation de ses supports d'informations matériels (souvent en papier) par des fichiers informatiques et des ordinateurs.

DIGITALISATION :

Démarche qui consiste à repenser l'organisation d'une entreprise par le numérique. La dématérialisation dans ce contexte correspond aux moyens mis en œuvre pour optimiser cette réorganisation. L'objectif est la centralisation de l'information sous la forme de données et de documents numériques, avec du reporting sur l'activité.

LAD :

Lecture Automatique de Documents qui permet d'extraire des informations de type case à cocher ou texte pré-casé.

RAD :

Reconnaissance Automatique de Documents qui permet d'identifier la nature du document dans un flux hétérogène.

GED :

Gestion Électronique de Documents – Centralisation des documents d'entreprises en un point d'accès.

P2P (PURCHASE-TO-PAY ou PROCURE-TO-PAY) :

Processus d'achat d'une entreprise allant de la demande d'achat jusqu'au paiement.



More than data, business



**UN PROJET, BESOIN D'UN DEVIS ?
NOS ÉQUIPES SONT TOUJOURS
À VOS CÔTÉS ET À VOTRE ÉCOUTE...**

✉ commercial@xelians.fr

📞 01 49 33 78 00

Rendez-vous sur

www.xelians.fr

Accédez à nos ressources :
Livres blancs, témoignages clients, vidéos, plaquettes, etc.

Suivez notre actualité sur les réseaux sociaux :

